



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 13002

Numéro SIREN : 341 699 106

Nom ou dénomination : ATARI

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2014 sous le numéro de dépôt 96674



1409677501

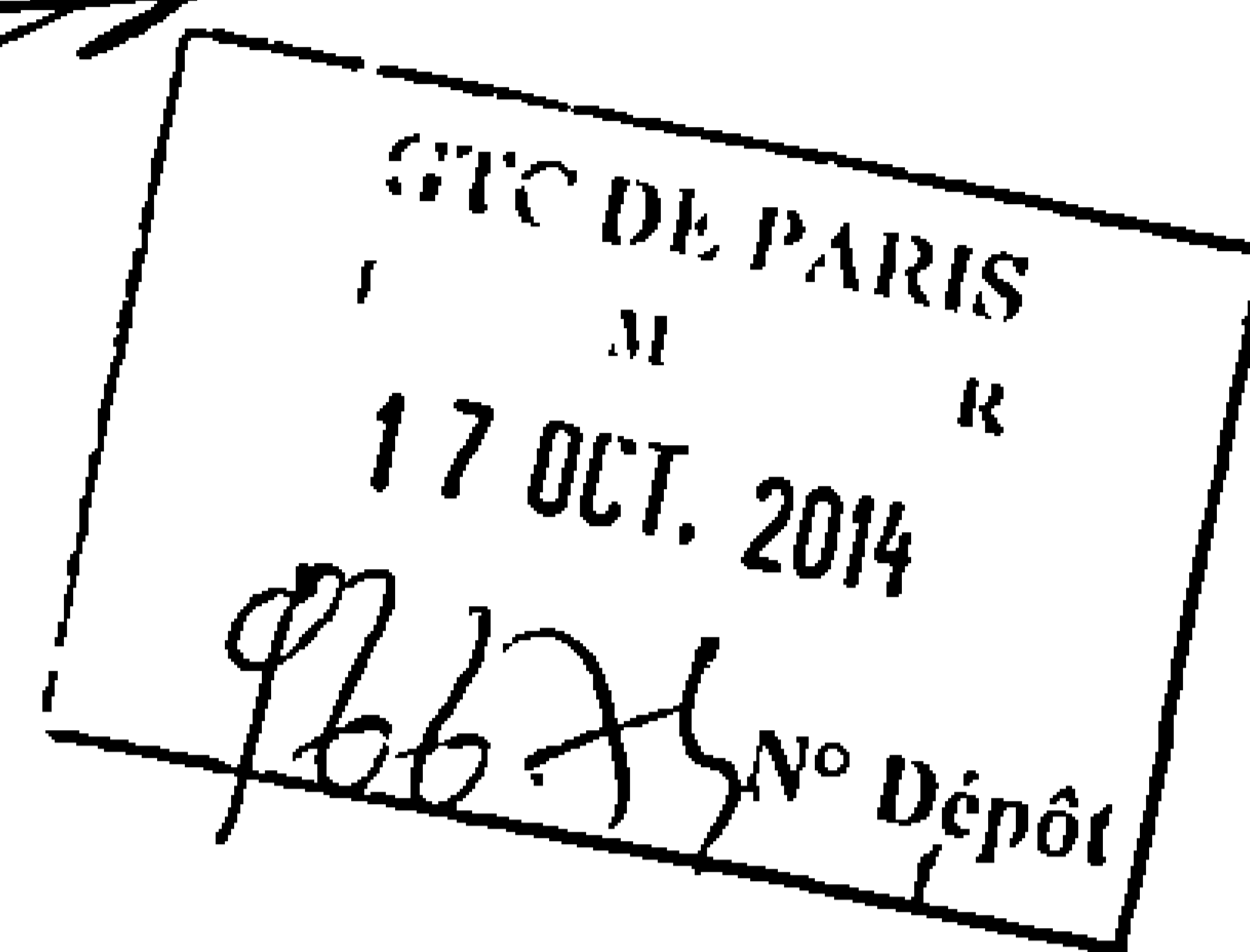
DATE DEPOT : 2014-10-17  
NUMERO DE DEPOT : 2014R096674  
N° GESTION : 1997B13002  
N° SIREN : 341699106  
DENOMINATION : ATARI  
ADRESSE : 78 rue Taitbout 75009 PARIS  
DATE D'ACTE : 2014/09/30  
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

Certifié conforme à l'original.  
Le Président du Conseil d'Administration  
M. Frédéric Chesnais.



ATARI

Société anonyme au capital de 487 214,72 euros  
Siège social : 78 rue Taitbout – 75009 Paris – France  
341 699 106 RCS Paris



97 B 13002

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2014**

Le 30 Septembre, à 8h30 heures,

EC 3009 2014 CA.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, a été convoquée en première convocation par le Conseil d'administration par avis avisés inséré dans (i) le Bulletin n° 101 du 101 des Annonces Légales Obligatoire du 22 Aout 2014 et (ii) le Bulletin N° 111 des Annonces Légales Obligatoires du 9 septembre 2014, et dans la rubrique d'annonces légales des Petites Affiches N°184 du 15 septembre 2014.

Ainsi le 30 Septembre 2014, à 8h30 heures, les actionnaires de la société Atari, société anonyme au capital de 487.214,72 euros, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, au Club Marbeuf, 38 rue Marbeuf, 75008, Paris sur convocation du Conseil d'administration.

Une feuille de présence a été émargée, en entrant en séance, par chaque membre de l'Assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Frédéric Chesnais préside la séance en qualité de Président du Conseil d'administration (le « Président »). Il rappelle que l'Assemblée est réunie sur première convocation.

Le Président constate la présence de Monsieur Dominique Valette, représentant le cabinet Deloitte et Associés, Commissaire aux Comptes et de Monsieur Jean Marie-Jeloux, Commissaire aux Comptes représentant le cabinet Mazars..

Le Président propose de procéder à la constitution du bureau. Il résulte de la feuille de présence que les deux actionnaires représentant le plus grand nombre de voix, tant par eux-mêmes que comme mandataires sont Ker Ventures LLC et Alden Global Value Recovery Global Master Fund L.P. (vote par correspondance), Monsieur Gérard Lebrun second actionnaire détenant le plus grand nombre de titres après Ker ventures assiste également à l'assemblée..

Madame Marie Calleux (représentant Ker Ventures LLC en vertu d'un pouvoir produit au Secrétaire Général) est appelée comme scrutateur. Madame Marie Cailleux déclare accepter de prendre place au bureau comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué désigne Monsieur Denis Bunma, Directeur Juridique d'Atari SA comme Secrétaire de la séance.

Le président rappelle à l'assemblée que celle-ci est réunie en première convocation.

La feuille de présence établie par CACEIS qui assure l'organisation de cette assemblée, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que 29 actionnaires représentant 39.164.478 titres, donnant droit de vote pour un nombre de 39.164.529 voix présentes ou représentées, ou ayant voté par correspondance.

Le président informe l'assemblée que les pouvoirs qui lui ont été donnés portent sur 643 actions représentant 1205 droits de vote.

Le président déclare que les conditions de quorum requises par la loi sont réunies.

En conséquence, l'assemblée, réunissant les conditions de quorum exigées par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le secrétaire de cette Assemblée a déposé sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents requis par les dispositions légales et réglementaires applicables, dont la plupart ont été rendues disponibles sur le site internet et étaient intégralement disponible au siège de la société au moins 21 jours avant la tenue de la première convocation de notre Assemblée, conformément à la loi ;

- Document de référence d'Atari déposé à l'AMF le 4 Aout 2014, sous le N°D14-086.
- Copies des exemplaires du BALO et, du journal d'annonces légales (les petites affiches n°184, ayant publié les avis de réunion (le 22 Aout 2014) et de convocation (le 15 Septembre 2014),
- Copies des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes et aux actionnaires nominatifs (accompagnées des accusés de réception le cas échéant,
- La feuille de présence de l'Assemblée, certifiée par le bureau, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les bulletins de vote par correspondance,
- La liste des actionnaires nominatifs,
- Le rapport annuel et les rapports prévus par la loi contenant tous les renseignements destinés aux actionnaires,
- Les statuts de la Société,
- Les originaux des rapports des Commissaires aux comptes.
- L'ordre du jour et les résolutions présentés aux actionnaires
- *Les pouvoirs en blancs et de représentation donnés au Président par les actionnaires.*

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée qu'un nouveau document d'information leur a été distribué.

### **EXTRAIT**

\*\*\*

#### **Résolution 6: Renouvellement du mandat de Madame Alyssa Padia Walles en qualité d'administrateur.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Alyssa Padia Walles pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Cette résolution est soumise à l'approbation de l'assemblée. Elle obtient 56 331 004 (100,00 %) de voix pour, 22 (0,000%) voix contre, 1408 (0,003%) abstentions.

La majorité prévue aux statuts étant atteinte, la résolution est adoptée

### **FIN DE L'EXTRAIT**

\*\*\*

### **EXTRAIT**

#### **- Résolution 17 : Pouvoirs pour formalités**

L'assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur pour ce qui est de toutes résolutions adoptées par la présente assemblée générale extraordinaire.

Cette résolution est soumise à l'approbation de l'assemblée. Elle obtient 56 332 434 (100,00 %) de voix pour, 22 (0,000%) voix contre, 176 (0,000%) abstentions.

La majorité prévue aux statuts étant atteinte, la résolution est adoptée

## **Clôture**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président remercie les actionnaires pour la qualité de leurs échanges et des débats et déclare la séance levée à 10h30

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

---

**Monsieur Frédéric Chesnaïs**  
**Président**

---

**Madame Marie calleux**  
**Scrutateur**

---

**Monsieur Denis Bunma**  
**Secrétaire**



**ATARI**

Société anonyme au capital de 487 214,72 euros  
Siège social : 78 rue Taitbout – 75009 Paris – France  
341 699 106 RCS Paris

Au terme de ses résolutions en date du 30 septembre 2014, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a décidé, après avoir pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Thomas Virden, de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Alexandre Zyngier, demeurant 936 Soundview Dr. Mamaroneck, 10543 New York, pour la durée du mandat de Monsieur Thomas Virden qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Au terme de ses délibérations le 30 septembre 2014, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Alyssa Padia Walles, demeurant 620 Beryl Street, Unit B, 90277 Redondo Beach USA. Ce dernier viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2017.

Les mentions rectificatives seront mentionnées au RCS de Paris